ANNEXE 26

Wallonie

Commune de Vielsalm

URBANISME
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la SA Entreprises Jean Pignon, représentée par Monsieur Victor Pignon, ayant son siège social rue des Ardoisières 10 à 6690 Vielsalm

Le terrain concerné est situé rue des Ardoisières à 6690 Vielsalm et cadastré 1ère Division Section E n° 666P, 667K, 736K.

Le projet est de type: démolition d'un ancien bâtiment, transformation d'un entrepôt en garages et espace de loisirs, la construction de deux résidences pour un total de 14 appartements et modification d'une voirie communale (sentier particulier à l'Atlas des chemins vicinaux) au sens du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale, et présente les caractéristiques suivantes:

– Dérogation à la destination de la zone d'extraction au plan de secteur – application de l'article D.IV.6 du CoDT

Le projet concerne également la modification d'une voirie communale au sens du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale : le déplacement chemin particulier repris à l'Atlas des chemins vicinaux.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 et conformément à l'article D.VIII.7 et suivants du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale de Vielsalm, Service Urbanisme, Rue de l'Hôtel-de-Ville 5, 6690 Vielsalm :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, le mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h, le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h et le samedi 06 janvier 2024 de 9 h à 12 h.
- Personnes de contact: Monsieur Philippe Maréchal – Madame Sabine Piette - philippe.marechal@vielsalm.be ou sabine.piette@vielsalm.be.
- Une permanence se tiendra le samedi 06 janvier 2024 de 9h à 12 h.

L'enquête publique est ouverte le 18 décembre 2023 et clôturée le 26 janvier 2024. Les mesures particulières de publicité sont suspendues du 24 décembre au 1er janvier.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :
- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Vielsalm, Rue de l'Hôtel-de-Ville 5 à 6690 Vielsalm
- par télécopie au numéro 080/672315
- par courrier électronique à l'une des adresses suivantes: philippe.marechal@vielsalm.be ou sabine.piette@vielsalm.be
- remises au Secrétariat communal dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Vielsalm, Rue de l'Hôtel de Ville 5 à 6690 Vielsalm

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : Enquête publique «dossier SA Entreprises Jean Pignon».

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service communal de l'urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 26 janvier 2024 à 11 heures à l'Hôtel de Ville, Service urbanisme.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Monsieur Philippe Maréchal dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Vielsalm, Service urbanisme (philippe.marechal@vielsalm.be – 080/292817).

A Vielsalm le 13 décembre 2023

Pour le Collège,

La Directrice générale,

Anne-Catherine PAQUAY

ADMINISTRATION COMMUNALE de VIELSALM - Luxembourg

Le Bourgmestre,

Elie DEBLIRE